

Formation

Pack promo formation : DCI + DDA

100 % E-learning

Éligible

DDA

DCI

Référence : PK-DCI-DDA-ELBK

Public visé

- Le pack promo formations réglementaires DCI + DDA est à destination de tous les professionnels banque et assurance, intervenant dans le processus de souscription d'un crédit immobilier et de vente de produits d'assurances.

Formations nécessaires pour le renouvellement de l'immatriculation ORIAS.

Public concerné
Spécifique

Prérequis
Aucun

Méthode
E-learning

Durée : 22H

Prix : 205 € * **-30 %**
~~293 € *~~

* Exonéré de TVA
(Art.261.4.4a du CGI)

Une formule À LA CARTE pour ces 2 formations annuelles

Descriptif de la formation

Les directives sur la distribution d'assurances (DDA) et sur le crédit immobilier (DCI), imposent aux intermédiaires* en assurance ou en crédit immobilier, une obligation de formation annuelle d'actualisation et de maintien des connaissances respectivement de 15h DDA ou 7h DCI.

*(courtier, mandataire, ou salarié)

Durée d'accès
au campus de formation
en ligne :

6 mois d'accès

Objectifs de la formation

- Satisfaire les obligations annuelles de formation 15h DDA et 7h DCI.

Compétences visées

- Mettre à jour ses connaissances, réglementaires, fiscales et commerciales basées sur les mises à jour et actualités des 12 derniers mois.
- Approfondir ses compétences adaptées aux besoins du métier et consolider les acquis de façon régulière.

Modalités d'évaluation

Une validation des connaissances se fait tout au long de la formation par l'intermédiaire de quiz et un examen final (DCI) a lieu à la fin de la formation.

Documents remis à l'issue de la formation :

- Attestation de formation DDA 15h (conforme ORIAS).
- Attestation de formation DCI 7h (conforme ORIAS).



Programme de formation

2

Formule à la carte
pour ces 2 formations annuelles 100 % E-learning.

Construisez votre programme de formation
selon vos préférences et votre besoin en choisissant :

2 blocs DCI

+

3 blocs DDA

DCI

La durée de cette formation est fixée à 7 heures.

La durée des blocs pouvant varier très légèrement, une marge est calculée pour garantir le temps réglementaire.

Bloc A

Environnement
de la construction
(3h30)

Bloc B

L'investissement
locatif
(3h30)

Bloc C

Assurance
emprunteur
(3h30)

Bloc D

Le dossier de
prêt immobilier
(3h30)

Bloc E

Connaissance du client
et droit de la famille
(3h30)

Bloc F

SCI
(3h30)

Bloc G

La fiscalité des
revenus immobilier
(3h30)

Bloc H

Les crédits
immobiliers 1
(3h30)

Bloc J

Transmission
du patrimoine
(3h30)

Bloc K

Transmission
du patrimoine -
Solutions avancées
(3h30)

Bloc L

Crédit immobilier
et aides de l'État
(3h30)

Bloc M

LCB-FT
(3h30)

Bloc N

Environnement du crédit
et prêts hypothécaires
(3h30)

► Voir le détail des blocs DCI page 4.

DDA

Faites votre sélection de 3 blocs DDA parmi les blocs de connaissances disponibles.

La durée de cette formation est fixée à 15 heures.

Bloc A

Réglementaire
(5h)

Bloc B

Relation client
(5h)

Bloc C

Assurance
emprunteur
(5h)

Bloc D

Les assurances
de santé
(5h)

Bloc E

La prévoyance
(5h)

Bloc F

La connaissance
du client
(5h)

Bloc G

Le patrimoine
(5h)

Bloc H

Retraite et assurance
(5h)

Bloc J

Les marchés financiers
(5h)

Bloc K

L'assurance auto
(5h)

Bloc L

La MRH
(5h)

Bloc M

Les assurances
entreprises
(5h)

Bloc N

Les fondamentaux
du contrat
(5h)

Bloc O

La retraite des salariés
(5h)

Bloc P

La retraite des
non-salariés
(5h)

Bloc Q

Retraite : les solutions
complémentaires
(5h)

Bloc R

Mieux communiquer
au téléphone
(5h)

Bloc S

Assurance-vie
approfondissement
(5h)

Nouveau bloc ! 

Bloc T

Contrats d'assurance-vie
et de capitalisation
(5h)

► Voir le détail des blocs DDA page 6.

DCI

Détails des blocs DCI

Bloc A - Environnement de la construction

- Environnement juridique de l'acte de construire
- CCMI
- LA VEFA
- Cadastre et publicité foncière

► Quiz

Bloc B - L'investissement locatif

- La location meublée
- Défiscalisation : les solutions immobilières
- La fiscalité des revenus fonciers
- La pierre papier - SCPI et OPCI
- L'IFI

► Quiz

Bloc C - Assurance emprunteur

- Assurance emprunteur 1 - Généralités et souscription
- Assurance emprunteur 2 - Risques garantis
- Environnement réglementaire de l'assurance emprunteur
- Le changement d'assurance emprunteur
- Assurance emprunteur et information du client

► Quiz

Bloc D - Le dossier de prêt immobilier

- Le montage d'un prêt immobilier
- Étude des prêts immobiliers
- Crédit immobilier et difficultés de l'emprunteur

► Cas d'application et quiz

Bloc E - Connaissance du client et droit de la famille

- Les régimes matrimoniaux communautaires
- Les régimes matrimoniaux séparatistes
- Le mariage : le régime primaire impératif
- Le PACS et le concubinage
- Le divorce

► Cas d'application et quiz

Bloc F – SCI

- Les SCI : associés et constitution
- Les SCI : fiscalité et comptabilité
- Les SCI : fonctionnement
- Les SCI : dissolution

► Quiz

Bloc G – La fiscalité des revenus immobiliers

- Revenus fonciers
- La fiscalité de l'immobilier : Les plus values-immobilière
- Defiscalisation-solution immo
- La fiscalité de l'immobilier : L'IFI
- Les produits de défiscalisation - Solutions avancées
- La fiscalité de l'immobilier : Le dispositif Loc'Avantage
- Location meublée
- La fiscalité de l'immobilier : Le dispositif Denormandie
- La pierre papier - SCPI et OPCI

► Quiz

Bloc H – Les crédits immobilier – 1

- Environnement règlementaire du crédit immobilier
- Caractéristiques financières des crédits immobiliers
- Environnement administratif du crédit immobilier
- Le montage d'un prêt

► Quiz

Bloc J – Transmission du Patrimoine

- La notion de patrimoine
- Les libéralités
- Introduction à la transmission du patrimoine
- Fiscalité Transmission
- Les successions

► Quiz

Bloc K – Transmission du Patrimoine – Solutions avancées

- Les successions approches patrimoniale
- Valeurs mobilière et démembrement
- Généralités sur le démembrement de propriété
- assurance-vie et démembrement de propriété
- Immobilier et démembrement de propriété

► Cas d'application et quiz

Bloc L – Crédits immobiliers et aides de l'état

- Les financements immobiliers - I - Généralités
- Les financements immobiliers - II - Le PTZ
- Les financements immobilier - III - Les prêts aidés
- MaPrimrenov
- Autres financements - Travaux de transition énergétique

► Quiz

Bloc M – Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme

- La notion de blanchiment
- L'organisation de la lutte
- L'organisation de la lutte en France
- L'obligation de vigilance
- La connaissance du client
- La notion des personnes politiquement exposées
- La déclaration de soupçon
- Le gel des avoirs

► Quiz

Bloc N – Environnement du crédit et prêts hypothécaires

- Le montage d'un prêt immobilier :
 - Situation personnelle
 - Les revenus
 - Patrimoine et situation bancaire
 - Pièces liées au projet
 - Pièces liées au financement
- Les hypothèques
- Les financements adossés à l'immobilier
- Crédit immobilier et difficultés de l'emprunteur

► Quiz

DDA

Détails des blocs DDA

Bloc A – Réglementaire (5 heures)

- Le RGPD - Les fondamentaux
- Le RGPD - Les objectifs
- Le RGPD - Les obligations
- La lutte contre les discriminations
- SOLVENCY 2 : présentation
- Assurance et lutte antiblanchiment - A - Les principes
- Assurance et lutte antiblanchiment - B - Lutte au quotidien
- La Directive Distribution Assurance - A - Fondamentaux
- La Directive Distribution Assurance - B - Distribution

Bloc B – Relation clients (5 heures)

- Assurance et information du consommateur
- Assurance et déontologie
- Assurance et obligation de conseil
- Assurance et traitement des réclamations
- Pratiques commerciales déloyales
- La lutte contre les discriminations
- La capacité des personnes physiques
- Distribution des produits d'assurance

Bloc C – Assurance emprunteur (5 heures)

- Environnement réglementaire de l'assurance emprunteur
- Assurance emprunteur - Généralités et souscription
- Assurance emprunteur - Risques garantis
- Assurance emprunteur et information de l'emprunteur
- Le changement d'assurance emprunteur
- Cas concret : Analyse d'une police ass. emprunteur
- Cas concret : Changement d'assurance emprunteur
- La garantie des accidents de la vie (GAV)
- La convention AERAS

Bloc D – Les assurances de santé (5 heures)

- Couverture santé des salariés : les soins médicaux
- Couverture santé des salariés : autres situations
- La couverture maladie chômage des TNS
- Les complémentaires santé
- Le reste à charge zéro
- L'assurance dépendance
- L'assurance décès

Bloc E – La prévoyance (5 heures)

- L'assurance incapacité - invalidité complémentaire
- Les contrats Prévoyance Madelin
- L'assurance décès
- L'assurance dépendance
- L'assurance individuelle accident
- Les assurances homme clé
- La garantie des accidents de la vie (GAV)

Bloc F – La connaissance du client (5 heures)

- Le statut du majeur protégé
- Le mariage : le régime primaire impératif
- Les régimes matrimoniaux communautaires
- Les régimes matrimoniaux séparatistes
- Le PACS et le concubinage
- Le divorce

Bloc G - Le patrimoine (5 heures)

- La notion de patrimoine
- Les libéralités
- Les successions : approche patrimoniale
- Généralités sur le démembrement de propriété
- Assurance-vie et démembrement de propriété
- Fiscalité de la transmission du patrimoine
- Cas concret - Donation démembrement

Bloc H - Retraite et assurance (5 heures)

- La retraite de base des régimes alignés
- L'assurance-vie : la souscription
- L'assurance-vie : la vie du contrat
- L'assurance-vie : le dénouement
- La fiscalité de l'assurance-vie
- Le PER individuel

Bloc J - Les marchés financiers (5 heures)

- La présentation de la bourse
- La formation des cours de bourse
- Les opérations sur titres
- Le marché obligataire
- Approche des produits dérivés
- La crise financière : 1- Les subprimes
- La crise financière : 2- Les dettes souveraines
- Risques et stratégies d'investissement

Bloc K - L'assurance auto (5 heures)

- Les principes généraux de la responsabilité civile du particulier
- Le règlement des sinistres corporels
- L'obligation d'assurance automobile
- La protection des victimes : la loi BADINTER
- La protection facultative du véhicule en dommages
- Les éléments techniques de tarification
- Les éléments techniques de l'indemnisation
- La protection conducteur
- Cas pratique

Bloc L - La MRH (5 heures)

- Présentation de l'assurance multirisques habitation
- Introduction à l'assurance multirisques habitation
- L'assurance MRH : les responsabilités liées à l'habitation
- Les événements garantis : les bases
- Les événements garantis : extensions et options
- Les éléments de tarification assurance MRH
- Le règlement des sinistres
- Les principes généraux de la responsabilité civile du particulier
- Cas pratique

Bloc M - Les assurances entreprises (5 heures)

- Les pertes d'exploitation
- La responsabilité personnelle des mandataires sociaux
- L'assurance de responsabilité personnelle des mandataires sociaux
- Garanties et assurances liées à la construction
- L'assurance des risques d'entreprise
- Les assurances homme clé
- Assurance-vie : la clause bénéficiaire
- Clause bénéficiaire et patrimoine professionnel
- Les indemnités de fin de carrière

Bloc N - Les fondamentaux du contrat (5 heures)

- Les contrats
- Aspects techniques et financiers de l'assurance
- La protection du consommateur
- Le contrat d'assurance : Les fondamentaux juridiques
- Le contrat d'assurance : La souscription
- Le contrat d'assurance : La vie contrat
- Le contrat d'assurance : Le dénouement du contrat

Bloc O – La retraite des salariés (5 heures)

- La retraite des salariés : acquisition des droits
- Retraite et activité
- La retraite de base des régimes alignés
- La retraite complémentaire des salariés : prestations
- La retraite et le conjoint
- Demander sa retraite

Bloc P – La retraite des non-salariés (5 heures)

- La couverture retraite obligatoire des non-salariés
- La retraite de base des professions libérales
- La retraite de base des régimes alignés
- La retraite complémentaire des professions libérales
- La retraite et le conjoint
- Retraite et activité
- Les systèmes de couverture supplémentaires
- Le PER individuel

Bloc Q – Retraite les solutions complémentaires (5 heures)

- Le Plan d'épargne entreprise (PEE)
- La loi PACTE et l'épargne retraite
- Les PER entreprises
- Le PER au quotidien
- Le PEA
- Bien utiliser le PEA
- Le PER individuel

Bloc R – Bien communiquer avec ses clients (5 heures)

La communication par téléphone

- Faire du téléphone sa carte de visite d'entreprise
- Communiquer, qu'est-ce que c'est ?
- Utiliser sa voix, un outil précieux
- Structurer et conduire un appel
- Écouter et découvrir
- Adopter un bon vocabulaire
- Traiter les objections
- Gérer les réclamations

Faire face aux incivilités

- Introduction
- Les bases de la communication
- Évaluer la dangerosité
- Les agressions verbales
- Les agressions physiques
- Les agressions téléphoniques
- Les agressions numériques

Bloc S – Assurance-vie approfondissement (5 heures)

- La spécificité des contrats de capitalisation
- Assurance-vie : la clause bénéficiaire
- Clause bénéficiaire et patrimoine professionnel
- Généralités sur le démembrement de propriété
- Assurance-vie et démembrement de propriété
- La fiscalité de l'assurance-vie
- Valeurs mobilières et assurance-vie

Bloc T – Les contrats d'assurance-vie et de capitalisation (5 heures)

- L'assurance-vie : la souscription
- L'assurance-vie : la vie du contrat
- L'assurance-vie : le dénouement
- La fiscalité de l'assurance-vie
- L'assurance-vie : la clause bénéficiaire
- La spécificité des contrats de capitalisation
- Cas concret - Document d'informations clés (DIC)

Déroulement de la formation et méthodes pédagogiques

Nos formations E-learning permettent un apprentissage efficace et accessible à tous.

Elles sont composées de modules interactifs, animés et pédagogiques, avec :

- Des dessins animés immersifs ;
- Des apports de connaissances graphiques et animés ;
- Des exercices d'ancrage tout au long des séquences ;
- Des quiz d'entraînement et d'évaluation ;
- Des cas d'application approfondis où l'apprenant est immergé, le temps d'un learning game, dans son environnement de travail.

Supports d'apprentissage

- Carnet de prise de notes.
- Fiche de synthèse.



► Déroulé de la formation

■ Étape 1 : La formation E-learning

Vous accédez au campus de formation et suivez les modules de formation selon votre rythme. Chaque module se termine par un quiz de validation (10 questions) qui est noté. Cette note sert de contrôle continu et il faut un minimum de 70 % de bonnes réponses pour que le module soit considéré comme « réussi ».

Si votre note est insuffisante, vous pouvez refaire le module autant de fois que vous le souhaitez. Chaque fois que vous recommencez le module, une nouvelle session est créée avec un nouveau score.

À la fin de chaque module d'apport de connaissances une fiche de synthèse (au format PDF) est téléchargeable.

■ Étape 2 : L'examen final de validation

Dès que vous avez validé la première étape, rapprochez-vous du service formation pour programmer la session d'examen qui se déroulera en ligne. Nous conviendrons ensemble de la meilleure date, et le jour J vous pourrez passer l'examen final.

Nous pourrions dans un premier temps programmer un examen blanc pour que vous puissiez vous entraîner. En fonction du résultat, vous pourrez soit reprendre quelques révisions, soit programmer l'examen final.

Cet examen final consiste en un quiz. Pour le réussir, un minimum de 70 % de bonnes réponses est requis.

Un peu d'histoire



Jean-Michel Pauline a fondé Babylon.fr en 1990 et en a dirigé les activités jusqu'en 2023.

Tout au long de sa carrière, il a conjugué responsabilités opérationnelles et développement de formations, contribuant ainsi à l'essor et à la notoriété de l'entreprise.

Depuis 2023, notre équipe perpétue cette vision avec passion et détermination.

Une équipe spécialisée assure désormais la continuité pédagogique, enrichissant et actualisant régulièrement nos programmes de formation. Notre engagement est de maintenir l'excellence et la pertinence des contenus qui ont fait la réputation de Babylon.fr.

Vos référents

Tutorat et accompagnement

Durant toute votre formation, **babylon.fr** reste à votre service pour toute question pédagogique. En cas de problème technique, ou pour toute question, notre support en ligne est là pour vous apporter de l'aide (support@babylon.fr).

Un spécialiste métier pourra être interrogé à tout moment au cours de votre formation. En cas de difficulté de formation, vous ne vous retrouvez pas seul.

Contact

Pédagogique et administratif : Léa PAULINE - lea.pauline@babylon.fr / +33 4 79 25 94 96

Technique : Lionel PARENT - lionel.parent@babylon.fr / +33 4 79 25 94 96



REPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie suivante :
actions de formation

Environnement technique

Pour démarrer dans de bonnes conditions, il vous faut :

- ▶ Avoir à sa disposition, pendant toute la durée de la formation, un ordinateur, une tablette ou un smartphone avec un navigateur à jour (Google Chrome, Edge, Firefox ou Safari selon l'appareil utilisé).
- ▶ Maîtriser l'usage des logiciels d'accessibilité le cas échéant (NVDA, JAWS, VoiceOver ou TalkBack selon l'appareil utilisé).
- ▶ Avoir une certaine aisance avec un ordinateur et savoir utiliser au minimum les principales applications courantes (messagerie, navigateur web, bureautique, PDF...).
- ▶ Savoir utiliser internet et avoir un accès avec une connexion haut débit.

Accessibilité



Nous sommes engagés dans un processus d'amélioration de l'accessibilité de nos modules de formation en nous appuyant sur les plus hauts standards actuels.

En plus des sous-titres déjà en option dans la version standard, la navigation est pensée pour les utilisateurs de lecteur d'écran et pour les personnes n'utilisant que le clavier (exercices adaptés...).

La fiche de synthèse de fin de module est structurée pour répondre aux normes d'accessibilité.

Financement et prise en charge de la formation par votre OPCO.

En tant qu'organisme certifié Qualiopi, votre formation chez Babylon.fr peut être prise en charge par un opérateur de compétences (OPCO).

Après avoir identifié l'OPCO dont vous dépendez, renvoyez-lui le devis signé et le programme de votre formation, accompagné de la demande de prise en charge financière que l'on vous fournit.

Vous n'avez plus qu'à attendre l'avis de validation de votre OPCO sous forme de convention de prise en charge à signer.

En fin de formation nous vous transmettons les documents attendus par l'organisme de prise en charge (attestation d'assiduité, relevé de connexion, facture acquittée...) qui vous permettront de finaliser votre demande de remboursement.

Démarrage des sessions de formation

Les entrées en formation se font à tout moment.

Modalité de suivi et fonctionnement du campus

Chaque apprenant possède un identifiant unique et un mot de passe personnel lui permettant de s'identifier sur l'espace de formation. Toutes les actions de formation en ligne font l'objet d'un relevé de connexion.

Un suivi de formation régulier est effectué par nos soins. Un outil de suivi permet le cas échéant à un tuteur, de suivre à distance l'évolution du parcours de l'apprenant.

Modalités d'inscription

Vous pouvez vous inscrire directement sur notre site, sur la page de la formation, en remplissant le formulaire d'inscription que vous trouverez en cliquant sur le bouton « je suis intéressé.e ».

Nos conseillers sont à votre disposition
pour construire votre projet.

Conseillez-moi

formation@babylon.fr
04 79 25 94 96
(Appel non-surtaxé)

